

**COMMUNE DE CLARENSAC
DEPARTEMENT DU GARD**

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2023**

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE	27
NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS	20
NOMBRE DE MEMBRES VOTANTS	26
NOMBRE DE PROCURATIONS	6

L'an deux mille vingt-trois et le vingt septembre à dix-neuf heures et trente minutes
Le Conseil Municipal de la Commune de CLARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle du foyer communal, sous la Présidence de Monsieur Patrick GERVAIS, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION : 14 septembre 2023

PRESENTS : Messieurs GERVAIS, HAMARD, CHAPEL, OLIVE, COMTAT, CHARRIERE, CHAUVET, SERRANO, LECOQ, QUERCI, BOUTIER ; Mesdames BONAMI, KRAWCZYK, CHARRIERE, TRUILLET, BOUCHET, DALLONGEVILLE, LECOQ, SERIO et FEURMOUR

ABSENTS : Mesdames BOISSET, BARTHELEMY, MORIN et EPAUD, Messieurs VALLON, PACIONI, et PONSY

PROCURATIONS : de Madame BOISSET à Monsieur COMTAT, de Madame BARTHELEMY à Madame DALLONGEVILLE, de Monsieur VALLON à Monsieur HAMARD, de Monsieur PONSY à Monsieur QUERCI, de Monsieur PACIONI à Monsieur GERVAIS, et de Madame EPAUD à Monsieur BOUTIER.

SECRETAIRE DE SEANCE : Rose-Marie KRAWCZYK

Délibération n° 08-09-2023 - Suppressions de postes

Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

Conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération de ce jour créant un poste d'adjoint administratif principal 2ème classe à temps complet,

Vu les différents mouvements de personnel,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 28 novembre 2022,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 7 septembre 2023,

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Services et Personnel en date du 6 septembre 2023,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De supprimer du tableau des effectifs les postes suivants :
 - o 1 poste d'adjoint administratif à temps complet, créé par délibération en date du 18 juillet 2006,
 - o 1 poste d'adjoint administratif à temps complet, créé par délibération en date du 10 décembre 2018,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents y afférents.

Fait à CLARENSAC, le 20 septembre 2023

Le Maire
Patrick GERVAIS



La secrétaire de séance
Rose-Marie KRAWCZYK

